



Le cri du COB !

Cri n°20

Novembre 2010

ENQUÊTE PUBLIQUE À PLOURAY

L'**Enquête Publique** concernant le calamiteux projet de méga-décharge porté par la tristement célèbre société GDE s'est ouverte mercredi 3 novembre 2010 en Mairie de Plouray.

Cette enquête est une étape très importante, pendant laquelle, chacun va pouvoir et doit s'exprimer. Le dossier, consultable en Mairie jusqu'au 16 décembre, est très volumineux et complexe. Le "**Résumé non technique**", qui est une exigence légale, doit permettre à tout membre du public de se faire une idée globale du projet. Vous pouvez soit le consulter en mairie, soit le télécharger depuis notre site Internet.

Nous vous proposons également des notules (voir au verso), afin que chacun puisse trouver les points qui lui semblent les plus importantes à exprimer, mais, si possible, personnalisez les, prenez seulement les idées ... **Nous en publierons d'autres dans un prochain numéro du Cri d'ici la fin du mois.**

Rappelez vous que, si tout le monde reprend le même texte, ce sera compté comme une seule et même déposition. Donc, "soyez créatifs" !

Attention, très important, ces dépôts peuvent être faits dans n'importe quelle langue, à condition qu'une traduction en français soit jointe.

Ce dépôt d'avis peut être fait de plusieurs manières:

- sur place: en collant ou recopiant sa déposition sur les registres prévus à cet effet, aux heures d'ouverture de la Mairie (du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le Samedi de 9h00 à 12h00). Si votre déposition est un peu longue, préparez la sous forme de courrier, en précisant vos nom et adresse, et déposez la aux commissaires enquêteurs ou au secrétariat de la mairie, en même temps, notez dans le registre que vous (nom et adresse), avez déposé ce jour (date) une déposition de (_ _) pages, puis signez.
- par courrier, adressé à : **Messieurs les Commissaires Enquêteurs**
Mairie
9 rue de l'Ellé
56770 PLOURAY

Enfin, vous pouvez rencontrer les Commissaires Enquêteurs qui tiendront des permanences les 3 et 16 novembre, et le 14 décembre (matin) ou bien les 8 et 24 novembre, et les 9 et 16 décembre (après midi).

**... ET NOTEZ SUR VOS AGENDAS :
GIGA-MANIF A PLOURAY LE 13 NOVEMBRE 2010, A 14.00**

Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

L'ASSÈCHEMENT DU PÉRIMÈTRE DE L'ISDND : DES RISQUES IGNORÉS.

Tout le monde sait que le creusement d'un puits ou d'un étang a toutes les chances d'assécher un autre puits moins profond sur la même nappe.

L'assèchement des 15 ha de l'ISDND risque d'assécher une grande partie du sous-sol de la colline de Cohignac. Ce risque n'est nulle part pris en compte par GED. La seule étude du sous-sol est celle de Technosol. Elle n'aborde absolument pas ce sujet.

L'assèchement de la surface de l'ISDND risque de provoquer une pénurie d'eau en aval ou en amont sur des forages moins profonds, l'exacerbation des sécheresses et des mouvements de sols, la déshydratation du sol et l'apparition de fentes, l'assèchement de zones humides, le tarissement de sources et l'abaissement du niveau des rivières.

Les mouvements de sols et l'apparition de fentes peuvent faire courir un risque à l'ISDND elle-même. Nous sommes dans un sol déjà naturellement fissuré. Les mouvements de sols qui se dirigeraient vers le bas de la pente pourraient faire souffrir les membranes géotextiles qui seules isolent les côtés de l'installation du terrain environnant. Le tas de produits ne pourrait en aucune façon bloquer les mouvements de terrains puisqu'il serait moitié moins dense que les roches qui s'y appuieraient (le produit aurait une densité de 1 alors que la densité du granite est comprise entre 2.4 et 2.8).

Le projet de GED dans l'état est totalement irresponsable.

DES MATIÈRES QUI PARAISSENT ANODINES si on les prend séparément peuvent devenir très dangereuses si on les mélange à d'autres

substances. Or, dans le SDND de GED, on va mélanger, tasser, laisser fermenter, s'oxyder, sur une épaisseur de près de 30 mètres, 2 350 000 tonnes de déchets divers et variés pendant on ne sait combien de temps.

Personne ne peut dire ce que ce cocktail va donner en fin de compte tant au niveau du produit qu'à celui des biogaz.

C'est complètement irresponsable.

POUR L'INSTANT, ON NE PARLE PAS DE

BROYEUR DANS LE PROJET DE GED. Mais, une fois que l'installation sera montée, que les clôtures auront été installées, que les talus cachent ce qui se passe à l'intérieur, pourquoi GED agirait-elle différemment que d'autres filiales du groupe ?

Ce qui est arrivé ailleurs, chez Trafigura ou chez GDE, nous montre que les entreprises de ce groupe sont prêtes à faire n'importe quoi tant que cela leur fait gagner encore plus d'argent, que leurs dirigeants n'ont aucun scrupule.

Qu'est-ce qui sera réellement enterré à Plouray ? Les conditions de sécurité du stockage seront-elles réellement respectées ?

Moi, je dis qu'on ne peut pas leur faire confiance. A mon avis, on ne devrait pas laisser ce groupe continuer à travailler dans un domaine aussi sensible.

JE NE COMPRENDS PAS qu'on puisse envisager un projet aussi bruyant à 600 m à vol d'oiseau d'un Centre d'Aide par le Travail.

Nous savons bien que les gens qui y sont accueillis sont particulièrement fragiles, sensibles aux agressions extérieures. Ils supportent notamment très difficilement le bruit.

En plus, le C.A.T. vient de construire une maison de retraite pour ses résidents.

Le projet de GED n'a rien à faire aussi près d'un établissement comme celui-ci.

Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom :

Adresse :

Email : Tél :

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 Plouray